

**COMMUNE DE VUE**  
**Loire-Atlantique**

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU MARDI 19 MAI 2015**

**ETAIENT PRESENTS** : Christophe BOCQUET, Patrick LEHOURS, Odile NORMAND, Benjamin LERAY, Ginette WERLER, Franck PARIS, Laurent GROLLIER, Nadège HALLIER, Johanna BERTIN, Stéphane GOOSSENS, Franck SULPICE, Nadia THOMAS

**ETAIENT EXCUSES** : Annie CHAUVET qui avait donné pouvoir à Benjamin LERAY et Christian ROCHERY qui avait donné pouvoir à Patrick LEHOURS

**ETAIT ABSENTE** : Sabrina CLEDES

.....

**DCM 2015 – 0501– TIRAGE AU SORT DU JURY D’ASSISES 2016**

Le Maire rappelle que chaque année, en application de la loi et du code de procédure pénale, il appartient aux conseils municipaux de procéder à un tirage au sort des personnes susceptibles de siéger en qualité de juré, aux assises de la Loire-Atlantique. Ce tirage au sort porte sur la liste générale des électeurs de la commune et doit avoir lieu en séance publique.

Un arrêté préfectoral a fixé une répartition par communes ou communes regroupées, ainsi la commune de Vue est regroupée avec celle de Cheix-en-Retz.

En présence de Monsieur Normand, Maire de la commune de Cheix-en-Retz, le Conseil Municipal procède au tirage au sort des personnes susceptibles d’être jurés.

**Sont tirés au sort :**

\* M. Henri BABONNEAU – Cheix-en-Retz

\* MME Sophie COTEUX épouse SULPICE – Vue

\* M. Didier QUELLEC – Cheix-en-Retz

\* M. Daniel FOUCHER – Vue

\* MME Christelle FOURRIER épouse PAPIN –  
Cheix-en-Retz

\* M. Philippe VIGNOT - Vue

**DCM 2015 – 0502– VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014 - AFAPAF**

Le Maire présente le compte de gestion dressé par le receveur municipal. Celui-ci retrace le bilan financier de la comptabilité « AFAPAF » (Association Foncière d’Aménagement Foncier Agricole et Forestier) durant l’année 2014. Il précise que les comptes sont à zéro étant donné l’inutilisation du budget dans l’immédiat.

**CONSIDERANT** que le compte de gestion dressé, pour l’exercice 2014, par Monsieur le receveur municipal, visé et certifié conforme par l’ordonnateur, n’appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

Le Conseil Municipal, après délibération,

**ADOpte**, à l’unanimité, le compte de gestion du receveur, pour l’année 2014.

**DCM 2015 – 0503 - TRAVAUX SALLE MUNICIPALE – AVENANT N° 02**

Monsieur le Maire explique que les travaux d’aménagement de la salle municipale sont en cours de réalisation et propose de voter l’avenant n° 02 concernant le lot n° 03 (couvertures tuiles et zinc) en vue de prendre en charge en moins-value le « retrait de la réalisation de la colonne technique pour électricité » représentant un montant de 300,00 € HT

Le Conseil Municipal, après délibération,

**APPROUVE** l’avenant n° 02 en moins-value de l’entreprise Nourry Couvertures correspondant à un montant de 300,00 € HT et **AUTORISE** le Maire à signer l’avenant et les pièces s’y rapportant.

**DCM 2015-0504 – TARIFS DE LA SALLE MUNICIPALE PENDANT LES TRAVAUX**

Le Maire explique à l’assemblée les quelques nuisances engendrées par les travaux actuels réalisés à la salle municipale et précise qu’ils devraient être achevés avant le 1<sup>er</sup> septembre prochain.

**CONSIDERANT** que les tarifs de la salle incluent l’utilisation de la cour et que durant les travaux l’accès extérieur reste interdit au public, il est proposé à l’assemblée de revoir les tarifs de la salle municipale à

compter du 1<sup>er</sup> juin 2015 et ce jusqu'à la fin des travaux. En conséquence, le Conseil Municipal, après délibération,

**FIXE** les tarifs 2015 de location de la salle municipale à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015 et ce jusqu'à la fin des travaux comme suit :

SALLE COMMUNALE - sans vaisselle		TARIFS 2015	TARIFS PENDANT LES TRAVAUX
ASSOCIATION COMMUNE	(loto+belote... manif avec recettes)	41,00	21,00
ASSOCIATION HORS COMMUNE 1/2 JOURNEE	(loto+belote... manif avec recettes) maxi 3/ans	168,00	84,00
ORGANISME HORS COMMUNE	REUNION PRIVEE	92,00	46,00
	VIN D'HONNEUR	92,00	46,00
HABITANT COMMUNE	soirée à partir de 17 h	127,00	64,00
HABITANT OU ASSOCIATION HORS COMMUNE	soirée à partir de 17 h	173,00	87,00
HABITANT COMMUNE	journée	163,00	82,00
HABITANT ET ASSOCIATIONS HORS COMMUNE	journée	388,00	194,00

#### **DCM 2015-0505 – DECISION MODIFICATIVE N° 01**

En vue de mandater des factures SYDELA, il est nécessaire d'approvisionner le compte 2041582 « subvention d'investissement » et c'est pourquoi le Maire propose un virement de crédits nécessaires au paiement.

Le Conseil Municipal, après délibération,

**DECIDE** de procéder au virement de crédits suivants :

Compte 2041582 + 5 000,00 €

Compte 2315-0032 - 5 000,00 €

#### **DCM 2015-0506 – SUBVENTION MOTO CLUB DE VUE**

Monsieur Benjamin Leray, adjoint au Maire, fait part à l'assemblée d'une demande de subvention du Moto Club de Vue. Le Conseil Municipal, après délibération,

**VOTE**, pour l'année 2015, une subvention d'un montant de 500,00 € pour le Moto Club de Vue ;

**PRECISE** que l'association devra, à l'avenir, respecter la date de dépôt d'une demande subvention.

#### **DCM 2015-0507 – ADMISSION EN NON-VALEUR**

Sur proposition de Monsieur le trésorier de Bouaye, le Conseil Municipal est invité à délibérer sur une admission en non valeur d'un titre de recette de l'année 2011 pour un montant de 10 euros correspondant à un déballage sur voie publique. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de statuer sur l'admission en non-valeur du titre de recette suivant :

N° 97 de l'exercice 2011 (objet : déballage public – montant : 10,00 €)

Les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

#### **DCM 2015-0508 - PRISE EN CHARGE D'UNE FACTURE / REFECTION D'UN MUR MITOYEN**

Monsieur le Maire explique qu'en 2013 le Conseil Municipal avait inscrit en dépenses d'investissement des travaux de réfection d'un mur mitoyen situé entre la mairie et l'habitation de Mme Clavier en considérant une prise en charge à 50/50 du montant total de la facture. Les travaux ont été réalisés début d'année 2015.

Considérant la décision de 2013 et les travaux aujourd'hui réalisés, il convient pour le mandatement de cette facture de régulariser la situation administrative de prise en charge de 50 % de la facture globale.

Le Conseil Municipal, après délibération,

**VALIDE** la décision prise en 2013 qui est de prendre en charge 50 % de la facture présentée par l'entreprise SARL Guérin de Le Pellerin d'un montant global de 4 230,00 € HT.

**DCM 2015-0509 - PRIME A LA CAPTURE / LUTTE CONTRE LES RAGONDINS ET LES RATS MUSQUES PAR PIEGEAGE**

VU l'arrêté préfectoral annuel relatif à la lutte collective obligatoire contre le ragondin et le rat musqué dans le département de la Loire-Atlantique au titre de la protection des végétaux,

**CONSIDERANT** les dégâts causés par le ragondin et le rat musqué sur la commune, ainsi que les risques liés à la santé publique et à la santé animale. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de lancer une lutte contre les ragondins et rats musqués par piégeage ;

**INSTAURE** une prime à la capture de 2,00 € par animal, versée aux piégeurs, sur confirmation de piégeage.

**AFFAIRES DIVERSES**

. Rencontre avec le Conseil Général pour faire le point sur les aménagements routiers en agglomération :

- Les bordures en pointe qui dépassent seront « incisées »
- Il a été reprecisé le cas d'une bordure gênant la sortie d'un riverain
- Les zones 30 doivent être bien délimitées permettant, par la suite, de mettre à jour les arrêtés municipaux
- Le Conseil Général doit transmettre en mairie les données de comptage des véhicules et de la vitesse
- Les dos d'âne ne sont pas réglementaires. Ils seront modifiés en plateau d'une longueur de 8 mètres.

La question est posée sur l'ouverture à la circulation de la route de Chéméré qui était prévu pour la fin du mois d'avril...

. Face au constat d'insécurité sur la RD723 au niveau de la desserte des enfants au périscolaire et à la cantine, les commissions « scolaire » et « aménagement » se réuniront prochainement en vue d'étudier la situation pour améliorer la sécurité.

. Réunion de la commission « finance/personnel » le lundi 15 juin à 20 H 30

. Projet WEST

Un flyer sera diffusé prochainement en proposant une nouvelle date de rencontre publique pour le projet « Week-End Sans Télé »

. La date du « goûter des aînés » est fixée le 17 octobre 2015

- ## -

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 00*